



Le miel produit par les abeilles est *caché* même si les abeilles ne le sont pas.

## Une exception hala'hique

### Le miel est-il caché ?

*La Michna énonce une règle simple: ce qui est produit par l'impur est impur. Le miel pose donc question car il est apte à la consommation alors que les abeilles sont impures. Le Talmud avance deux raisons pour justifier cela.*

### בכורות ז:

**מתני':** פרה שילדה מין חמור וחמור שילדה כמין סוס פטורה מן הבכורה שנאמר (שמות יג) פטר חמור (שמות לד, כ) פטר חמור שני פעמים עד שיהא היולד חמור והנולד חמור ומה הם באכילה בהמה טהורה שילדה כמין בהמה טמאה מותר באכילה וטמאה שילדה כמין בהמה טהורה אסור באכילה שהיוצא מן הטמא טמא והיוצא מן הטהור טהור.

**גמ':** מפני מה אמרו דבש דבורים מותר מפני שמכניסות אותו לגופן ואין ממצות אותו מגופן הוא דאמר כר' יעקב דאמר דובשא רחמנא שרייה דתניא ר' יעקב אומר (ויקרא יא, כא) אך את זה תאכלו מכל שרץ העוף זה אתה אוכל ואי אתה אוכל שרץ עוף טמא שרץ עוף טמא בהדיא כתיב אלא שרץ עוף טמא אי אתה אוכל אבל אתה אוכל מה שעוף טמא משריץ ואיזה זה זה דבש דבורים.

### Traité Be'horot 7b

**Michna :** Une vache qui donne naissance à une sorte d'âne et l'ânesse qui donne naissance à une sorte de cheval, [les propriétaires] sont exemptés [de racheter leurs premiers nés] car il est écrit à deux reprises ([Exode 13,2](#) ; [Exode 34,20](#)) : "Le premier né de l'âne", [c'est-à-dire] jusqu'à ce que celle qui donne naissance et celui qui naît soit de la même espèce. Quant au fait de les consommer, un animal d'une espèce impure (inapte à être consommé) né d'un animal pur (apte à être consommé) est permis (à la consommation), un animal pur né d'un animal impur est interdit (à la consommation) car ce qui sort de l'impur est impur et ce qui provient du pur est pur.

**Guemara :** Pour quelle raison les sages ont-ils dit que le miel d'abeille est permis (à la consommation) ?

- 1) Car elles (les abeilles) le font entrer en elles mais ne le produisent pas de leur corps.
- 2) Cela va dans le sens de ce qu'a dit Rabbi Yaakov: la Tora a permis le miel (à la consommation), ainsi qu'il est enseigné: "Rabbi Yaakov dit : "*Seulement cela vous mangerez de tous les insectes volants*" ([Lévitique 11,21](#)), **cela** tu mangeras et pas les insectes volants **impurs**. Les insectes volants **impurs** sont explicitement mentionnés (ce qui devrait inclure les abeilles!). Seulement [il faut comprendre le verset ainsi:] les insectes volants impurs tu ne peux les manger mais tu peux manger ce que le volatile impure rejette, et de quoi s'agit-il ? Du miel des abeilles.